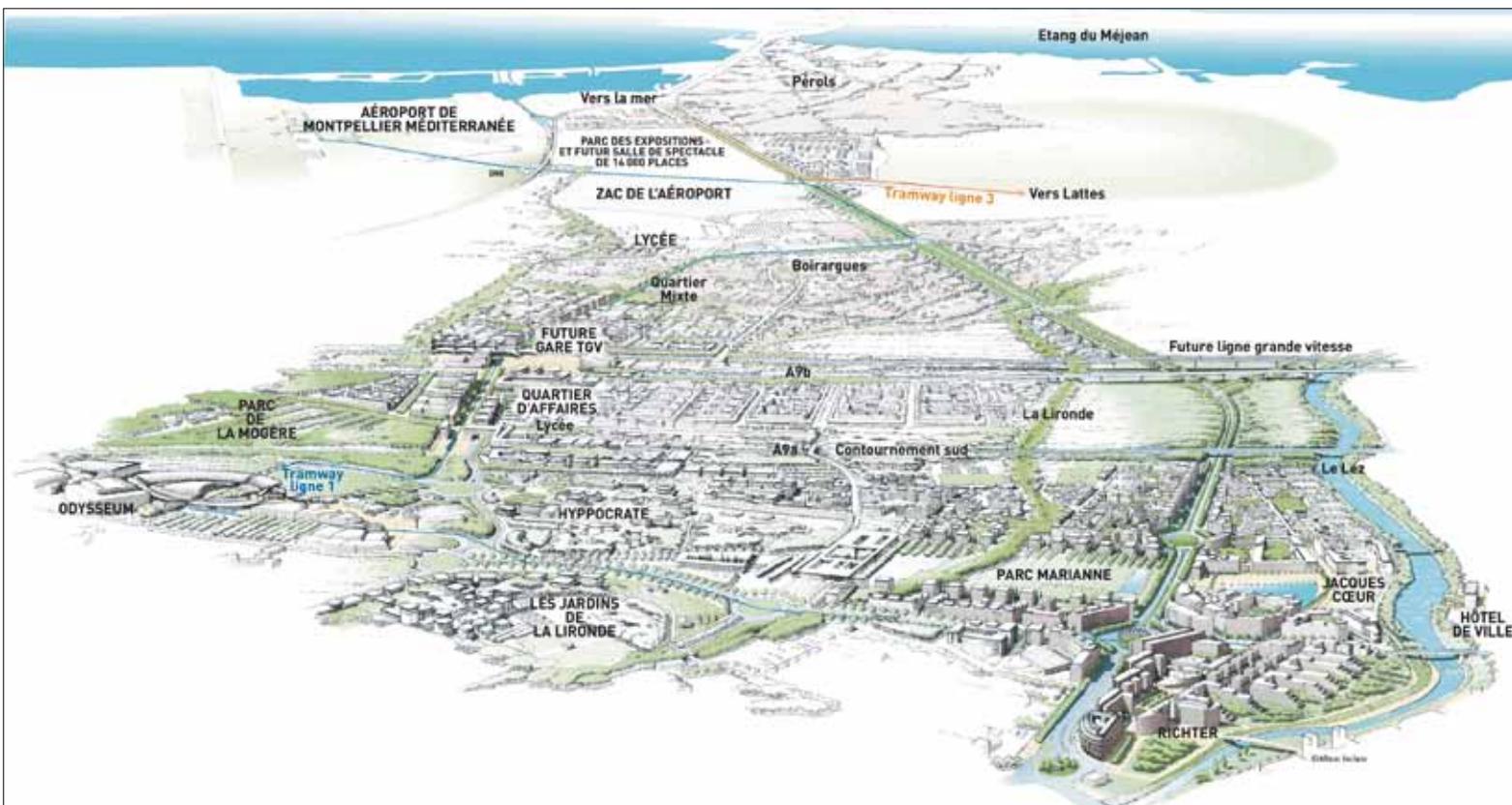


DÉVELOPPEMENT DURABLE

# MONTPELLIER AGGLOMÉRATION LABELISÉE « ÉCOCITÉ »

**Le projet d'aménagement durable « De Montpellier à la mer » porté par Montpellier Agglomération a été retenu par le Ministère du Développement durable parmi 13 projets d'« Écocité » en France, en 5<sup>e</sup> position. Ce label, qui ouvre la voie à de nouveaux financements, récompense un projet novateur et ambitieux.**

© Albert Jaubert



De la ville jusqu'au littoral, ce projet d'aménagement relie de grandes infrastructures de transports autour d'un axe d'entrée de ville réaménagé et requalifié.

**D**ans le cadre de son plan « Ville durable », le Ministère du Développement durable a lancé en octobre 2008, deux appels à projets auprès des collectivités : « Écoquartier », à l'échelle des quartiers exemplaires, et « Écocité » pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants prévoyant de s'accroître de 30% à 20 ans. Montpellier Agglomération s'est portée candidate au label « Écocité » avec son ambitieux projet d'aménagement « De Montpellier à la mer », prévu pour les 20 années à venir le long de la route dite « de la mer », qui relie Montpellier à la Méditerranée (voir l'article ci-contre). 13 candidatures ont finalement été retenues par le Ministère, dont le projet « De Montpellier à la mer » porté par Montpellier Agglomération, appelé parmi les cinq premiers. C'est lors de la première Conférence sur la ville durable, à Paris, le 4

novembre dernier, que le 1<sup>er</sup> Vice-président de Montpellier Agglomération, Jean-Pierre Moure, s'est vu décerner le label « Écocité » par le Ministre du Développement durable Jean-Louis Borloo. « La démarche « Écocité » rassemble des collectivités de tous bords et l'État, dans un même élan innovant », précise Jean-Pierre Moure. « Nous sommes très fiers d'être reconnus comme l'un des meilleurs élèves de ce nouvel urbanisme durable. L'ambition affichée n'est rien moins que d'inventer la nouvelle agglomération du XXI<sup>e</sup> siècle ». Une agglomération à la fois belle et durable.

**Un projet stratégique**

La France veut rattraper son retard sur l'Allemagne et les pays d'Europe du Nord en matière d'urbanisme vert. Montpellier Agglomération et les collectivités récompensées pour leurs projets participeront à des clubs

d'échanges et de formation qui doivent permettre de faire émerger une excellence française en matière d'architecture, de haute qualité environnementale, mais aussi de technologies de transports et de communication. Destinée à accompagner les projets les plus aptes à constituer des exemples emblématiques de la ville durable, la démarche « Écocité » récompense des programmes globaux d'innovation énergétique, architecturale et sociale. Montpellier Agglomération a pu se distinguer grâce à un projet stratégique répondant aux trois piliers du développement durable : environnemental, économique et social (voir l'interview de Jean-Pierre Moure ci-contre). Grâce à ce label, Montpellier Agglomération obtiendra des financements supplémentaires qui permettront de dynamiser le projet. En effet, les 13 collectivités gagnantes devraient se partager 15 millions d'euros sur 3 ans. ♦



**Jean-Pierre MOURE**

1<sup>er</sup> Vice-président  
de Montpellier Agglomération,  
délégué à la commission  
urbanisme et politique foncière

### Comment le projet de Montpellier Agglomération s'est-il distingué ?

**Jean-Pierre Moure :** Notre projet avait trois atouts majeurs. Premièrement, la dynamique de territoire : l'aménagement de cette zone autour de la route de la mer concerne quatre communes : Montpellier, Castelnau, Lattes et Pérols. Ce projet permet de relier de grandes infrastructures : la future gare TGV, l'aéroport, le parc des expositions... sur une zone stratégique autour d'un axe desservi par la ligne 3 du tramway. En second lieu, nous avons su relever le challenge de l'innovation en imaginant un grand corridor vert qui est à la fois un espace de respiration et une protection contre les inondations. Par ailleurs, c'était le seul projet qui prévoyait de réaménager toute une zone commerciale. Enfin, au niveau de l'habitat, nous favorisons la mixité sociale, puisque nous prévoyons la construction de 20% à 30% de logements sociaux.

### Que retenir-vous de cette récompense ?

Au-delà des possibilités de financements supplémentaires que cela nous ouvre, ce label confirme la qualité de notre politique d'aménagement du territoire, qui s'appuie sur notre Schéma de Cohérence Territoriale, le SCOT. Il récompense aussi une méthode, qui sera la même que celle que nous avons suivie pour l'élaboration du SCOT, avec des comités de pilotage, de quartiers, des rencontres entre les concepteurs et les utilisateurs sous la coordination de Montpellier Agglomération. Je tiens à remercier l'architecte urbaniste Bernard Reichen et le paysagiste Alfred Peter, dont l'expertise nous est précieuse.

# AVENUE RAYMOND DUGRAND « DE MONTPELLIER À LA MER », UN PROJET EXEMPLAIRE D'URBANISME DURABLE

**Montpellier Agglomération construit l'agglomération de demain avec ce projet phare : l'aménagement autour de l'avenue Raymond Dugrand, reliant le centre urbain au littoral. Un projet pour les 20 ans à venir.**



Sur l'avenue Raymond Dugrand, l'espace de voirie sera harmonieusement partagé entre les différents modes de transport.

Il y a 30 ans, le maire de Montpellier, Georges Frêche, et son adjoint à l'urbanisme, Raymond Dugrand, lançaient la réalisation d'Antigone, devenu aujourd'hui un quartier prisé où il fait bon vivre. Depuis, l'extension urbaine vers le sud et l'est de l'agglomération s'est poursuivie, de l'autre côté du Lez, avec la construction des quartiers Richter, puis Jacques Cœur, Parc Marianne, Les Jardins de la Lironde... Des quartiers d'habitat où la mixité sociale est une réalité grâce à l'imbrication de programmes de logements privés de différents standings avec du logement social (20 à 30%). Articulés autour du tramway, de l'actuelle ligne 1 et de la future ligne 3, ces « nouveaux » quartiers permettent d'accueillir une population toujours plus nombreuse, sachant que 6 000 nouvelles personnes s'installent chaque année dans l'agglomération. Depuis 2000, Montpellier Agglomération, compétente en aménagement du territoire mais aussi en matière de logement, transports et développement économique, inscrit le développement urbain dans une dynamique territoriale plus large et ambitieuse. Dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), « De Montpellier à la mer » est un projet phare qui vise à faire émerger un

nouveau cœur d'agglomération, sur les communes de Montpellier, Castelnau-le-Lez, Lattes et Pérols et s'étend sur 8 km le long de la route historique qui conduit vers la Méditerranée.

### La ligne 3 du tramway au cœur du projet

Sur plus de 5 kilomètres, ce nouvel axe urbain sera desservi par la ligne 3 du tramway dès 2012. À la façon de « ramblas » contemporaines, cette avenue fera une large place aux déplacements doux, piétons et vélos, et constituera l'armature d'un vaste projet urbain comprenant des logements, des bureaux, des commerces et des équipements publics... Ce renouvellement urbain permettra également de requalifier les zones commerciales, en partenariat avec les grandes surfaces existantes.

Des espaces naturels seront préservés, pour l'agriculture de proximité et les loisirs, avec la création de deux grands parcs : le parc Marianne et le parc de la Mogère. Le long des voies d'eau du Lez et de la Lironde, des coulées vertes protégeront les populations du risque d'inondations et permettront également aux habitants de retrouver la nature, le temps d'un jogging ou d'un pique-nique. Cet ambitieux projet urbain est programmé sur une vingtaine d'années. Il s'inscrit dans un périmètre dynamisé par la présence de grands équipements comme la Grande Salle, le Parc des expositions, l'aéroport, et bientôt la future gare TGV, autour de laquelle est prévue la construction d'un grand quartier d'affaires. Une vision d'avenir, pour le développement du territoire et le bien-être de ceux qui y vivent. ♦

